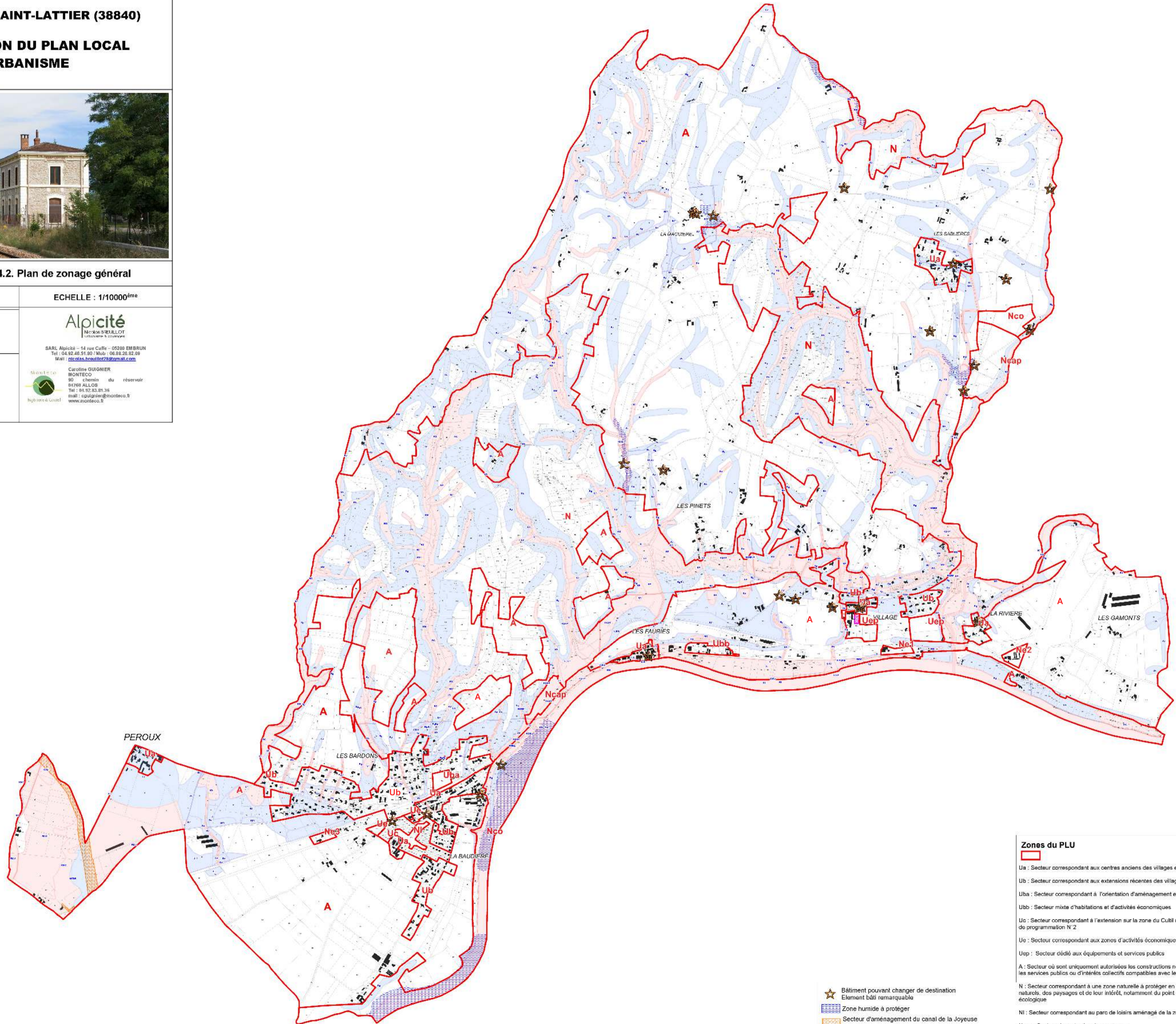




4. REGLEMENT – 4.2. Plan de zonage général

POS Initial approuvé le	ECHELLE : 1/10000 ^{ème}
PLU arrêté le	<p>SARL Alpicité - 14 rue Caffre - 05200 EMBRUN Tel : 04.92.48.51.80 / Mob : 06.88.26.92.69 Email : alpicite.brethe@orange.fr</p>
Le Maire	
PLU approuvé le	<p>Caroline GUIGNIER MONTECO 90 chemin du réservoir BUREAU ALLOS Tel : 04.92.83.81.38 mail : cguignier@monteco.fr www.monteco.fr</p>
Le Maire	



- Zones du PLU**
- Ua : Secteur correspondant aux centres anciens des villages et hameaux
 - Ub : Secteur correspondant aux extensions récentes des villages et hameaux
 - Uba : Secteur correspondant à l'orientation d'aménagement et de programmation N°1
 - Ubb : Secteur mixte d'habitations et d'activités économiques
 - Ue : Secteur correspondant à l'extension sur la zone du Culti relatif à l'orientation d'aménagement et de programmation N°2
 - Uep : Secteur correspondant aux zones d'activités économiques diversifiées réparties sur la commune
 - Uep : Secteur dédié aux équipements et services publics
 - A : Secteur où sont uniquement autorisées les constructions nécessaires à l'exploitation agricole et les services publics ou d'intérêts collectifs compatibles avec le caractère de la zone
 - N : Secteur correspondant à une zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique
 - Ni : Secteur correspondant au parc de loisirs aménagé de la zone du Culti
 - Ncap : Secteur de protection des captages
 - Nco : Secteur de protection écologique et des ripisylves de l'Isère
 - Ne1, Ne2 et Ne3 : Secteurs correspondant aux secteurs de taille et de capacité limitée dédiés aux activités économiques

- ★ Bâtiment pouvant changer de destination
 - ★ Element bâti remarquable
 - Zone humide à protéger
 - Secteur d'aménagement du canal de la Joyeuse
 - Emplacement Réservé n°1
- Carte d'aléa - zonage des risques**
- Bleu - Constructible sous conditions
 - Rouge - Inconstructible sauf exceptions
 - Bg Dénomination du risque

Nom	Objet	Destination	Superficie
101	Extension de l'école	Communauté de Communes	1500 m ²